

2008/17 - Désignation de Conseillers municipaux appelés à faire partie du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : En application du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, modifié par décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour le CCAS de Lyon, les textes réglementaires fixent le nombre maximum de membres de son Conseil d'administration à 32, soit 16 Conseillers municipaux et 16 personnalités extérieures.

Il est proposé de fixer à 16 le nombre de membres du Conseil municipal.

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté)

Il convient de désigner ces 16 conseillers municipaux.

Conformément à la législation en vigueur, le vote aura lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vous trouverez sur vos pupitres les listes des candidats en présence et les bulletins de vote soit :

- liste A présentée par le Maire pour les 5 groupes de la Majorité : Mme Guillaume, MM. Hémon, Lévêque, FourneL, Bolliet, Mmes Frih, Psaltopoulos, Hajri, Deharo, Pesson, M. Héral, Mme Perraud, Giovacchini, Fondeur, M. Lebuhotel, Mme Vallaud Belkacem

- liste B présentée par Michel Havard pour les groupes Ensemble pour Lyon et Lyon Démocratie Modem : Mmes Chevassus, de Lavernée, MM. Delacroix, Huguet

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Messieurs les huissiers faites circuler les urnes.

(Mme Vallaud Belkacem, M. Héral, Mme Bouzerda, secrétaires, procèdent au dépouillement du scrutin.)

Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletin blanc	4
Bulletin nul	0
Suffrages exprimés	69

Ont obtenu :

- Liste A - Majorité	50 voix
- Liste B – Opposition	19 voix

Mme Guillaume, MM. Hémon, Lévêque, Fournel, Bolliet, Mmes Frih, Psaltopoulos, Hajri, Deharo, Pesson, M. Héral, Mmes Perraud, Chevassus-Masia, de Lavernée, MM. Delacroix, Huguet ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus.

(Adopté.)